



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

BULLETIN DE LA MAI

MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE



#10

Décembre 2022

ÉDITO DU CHEF DE LA MAI

Comme le Gouvernement s'y était engagé par la voix du Secrétaire d'Etat Adrien TAQUET devant le Parlement en décembre dernier, une mission d'inspection interministérielle sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale vient d'être mise en place. Formée de membres des inspections générales des trois ministères concernés, Inspection générale des Affaires étrangères, Inspection générale de la Justice et Inspection générale des Affaires sociales, cette mission effectuera pendant six mois un travail d'inspection et débouchera sur un constat et des recommandations qui seront remis aux trois ministres. Il appartiendra à la mission interministérielle de déterminer plus précisément ses méthodes de travail et le périmètre de l'investigation.

SOMMAIRE

Édito du chef de la MAI	1
L'actualité de la MAI	2
Nouvelles du monde	5
Nouvelles des partenaires	6

Cette année encore, la thématique des pratiques illicites était présente au programme des Rencontres de la MAI qui se sont tenues le 22 novembre au Centre de conférences ministériel. L'an dernier, le professeur Yves DENÉCHÈRE avait annoncé le lancement d'une étude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale depuis la fin des années 1950. Le résultat de ce travail universitaire sera achevé en février 2023, avec un rapport public présentant ce qui a pu être écrit sur le sujet, l'état des sources incluant les fonds d'archives administratives ou associatives, les questionnements de la recherche historique, et une étude de cas portant sur le Brésil qui exploitera les sources dans les deux pays.

Lors des Rencontres de la MAI de 2022, une table-ronde a passé en revue les outils disponibles pour prévenir les pratiques illicites. Laura MARTÍNEZ-MORA, juriste à la Conférence de La Haye de droit privé (HCCH), a présenté les principaux instruments internationaux : Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et Convention de

La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLH), avec pour cette dernière plusieurs guides de bonnes pratiques et une boîte à outils pour prévenir les pratiques illicites et y remédier. Olivier DE FROUVILLE, membre du Comité des disparitions forcées des Nations Unies, a présenté la déclaration conjointe de l'ONU sur les adoptions internationales illégales du 28 septembre 2022 en précisant son origine, son périmètre et sa portée. Coline FANON, qui a créé la fondation Racines Perdues en Belgique, a décrit les difficultés pratiques auxquelles font face les personnes adoptées de façon illégale au Guatemala et a plaidé pour que l'accès aux tests ADN soit également autorisé en France pour les adoptés à l'international.

Enfin, les autorités centrales des pays d'accueil échangent régulièrement sur cette thématique, notamment au sein du réseau ICAN (Inter-Country Adoption Network) qui a tenu sa réunion semestrielle à Madrid les 24 et 25 novembre. S'il n'existe pas de modèle unique, la France et ses voisins européens sont résolus à aborder le problème de face.

Étienne ROLLAND-PIÈGUE
Chef de la Mission de l'adoption internationale



L'ACTUALITE DE LA MAI

Reprise des échanges avec la Tunisie – mission de la MAI à Tunis

Suite à l'invitation de l'Institut National de la Protection de l'Enfance (INPE), l'autorité compétente tunisienne en matière d'adoption, une délégation de la Mission de l'adoption internationale s'est rendue en Tunisie du 8 au 10 novembre 2022 afin de relancer les échanges quelque peu interrompus avec le COVID et de rencontrer les autorités et acteurs locaux de l'adoption internationale. Les discussions, très constructives, ont permis aux parties tunisienne et française de présenter l'évolution du cadre normatif de l'adoption dans leur pays respectif, de mieux comprendre le déroulé des procédures d'adoption et les difficultés pouvant être rencontrées, et de poursuivre une réflexion sur la possibilité d'une implantation de l'Agence Française de l'Adoption en Tunisie suite à l'interdiction des adoptions individuelles en France, l'implantation d'un opérateur privé n'étant pas souhaitée par les autorités tunisiennes. Les deux parties ont convenu de refaire un point de situation courant 2023.

Rencontre avec une délégation de l'Etat de Lagos, Nigéria

La MAI s'est entretenue avec une délégation conduite par Mme Toyin Oke-Osanyintolu, secrétaire permanente du ministère de la Jeunesse et des Affaires sociales de l'Etat de Lagos au Nigéria. La discussion a principalement porté sur le suivi-post-adoption, avec l'envoi de rapports annuels jusqu'aux 18 ans de la personne adoptée, ainsi que sur la recherche des origines, pour laquelle les interlocuteurs sont tout disposés à aider et accompagner les adoptés français qui en feraient la demande. La délégation s'est également entretenue avec l'OAA Lumière des Enfants, partenaire de la Fondation Life pour l'adoption internationale au Nigéria.

Mission de la MAI à Nantes

Le 5 octobre la Mission de l'adoption internationale était en mission à Nantes, accompagnée de la Direction des affaires civiles et du sceau (DACCS) du ministère de la Justice.

La délégation a d'abord été reçue autour d'un café par le Président et le Procureur de la République, les magistrats, fonctionnaires et agents de la juridiction spécialisés du Tribunal judiciaire de Nantes. La réunion qui a suivi a permis des échanges riches et un très utile partage d'expertise sur les procédures d'adoption internationale. Ce dialogue se poursuivra afin de renforcer le contrôle sur ces procédures et de garantir leur éthique et leur conformité aux conventions qui lient la France, en particulier la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 (CIDE) et la Convention de La Haye du 29 mai 1993 (CLH 93).

La journée s'est poursuivie par une rencontre au Service central de l'état civil dépendant, comme la MAI, de la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE). Ce fut l'occasion de sensibiliser nos collègues aux enjeux de l'adoption internationale et d'échanger nos analyses sur les situations de fraude documentaire dans certains pays.

Enfin les échanges à la Sous-direction des visas du ministère de l'Intérieur ont permis de réfléchir sur les types de visas les plus adaptés en fonction des différentes situations qui se présentent.

Participation de la MAI au DuoDay 2022

À l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, la Mission de l'adoption internationale était heureuse d'accueillir Diengogne qui a accompagné l'équipe de la MAI le 17 novembre 2022 pour le DuoDay. Toute l'équipe de la MAI remercie Diengogne pour son investissement à l'occasion de cette journée.

Entretien de la MAI avec le Docteur Fanny COHEN-HERLEM

La MAI s'est entretenue avec le Dr Fanny COHEN HERLEM pour discuter de l'organisation de groupes de parole entre familles adoptives ou entre personnes adoptées, avec l'éventuelle médiation de tiers psychologues ou psychothérapeutes.

Ces dernières années, plusieurs initiatives ont vu le jour en réponse à un réel besoin des adoptants comme des adoptés, pour permettre l'expression et la formalisation du vécu personnel de l'adoption. L'association d'un(e) professionnel(le) médiateur non concerné personnellement par l'adoption permet d'apporter des éléments de compréhension et de contextualiser ce qui se joue dans les échanges d'expériences entre pairs. Les problématiques collectives liées à l'adoption (contexte familial, recherche des origines, etc.) prennent alors place dans une histoire singulière, et permettent à la personne d'avancer dans son cheminement. La discussion a également abordé les questions d'abandon, de traumatisme, d'identité, et de victimisation.

Entretien de la MAI avec le Docteur Pierre LÉVY-SOUSSAN, pédopsychiatre, psychanalyste, auteur de *Destins de l'adoption* (Fayard, 2010)

La MAI s'est entretenue avec le Dr Pierre LÉVY-SOUSSAN sur les évolutions législatives récentes en matières d'adoption internationale, sur l'incidence de pratiques illicites dans la relation enfants-parents et sur les situations d'échec à l'adoption. Si les effets de l'adoption sur l'enfant font l'objet de nombreuses études, c'est seulement depuis quelques années que la prise en compte de l'histoire des parents dans l'adoption de l'enfant est étudiée. L'histoire familiale des parents en tant qu'individus et en tant que couple joue un rôle central dans la sécurité du champ filiatif de l'enfant. Pierre LÉVY-SOUSSAN, pour qui le cadre juridique contribue au cadre psychique de l'adoption, insiste sur l'importance de l'accompagnement des candidats et des parents pour prévenir, évaluer et dépasser les facteurs de risques lors de l'adoption. La discussion a également abordé les questions de la recherche des origines, de la formation des bénévoles et des professionnels qui interviennent dans le champ de l'adoption et, à partir de l'exemple d'Haïti, de la nécessaire distinction entre adoption internationale et aide humanitaire.

Entretien avec Yan PICOU-LAPORTE, responsable de projets à la Division Organisations de la société civile de l'Agence française de développement (AFD)

L'AFD est l'opérateur principal de l'aide française au développement et elle intervient également dans le domaine de la protection de l'enfance, notamment par les projets des Organisations de la société civile (OSC) qu'elle

finance. Ces financements aux OSC via le dispositif I-OSC (Initiatives OSC), qui se sont élevés à 139 M€ en 2022, passent par un appel à manifestation d'intérêt pour lequel les OSC des pays du Sud, depuis cette année, peuvent également répondre.

La thématique transversale de la protection de l'enfance, que l'on retrouve comme composante de plusieurs Objectifs de développement durable (ODD), peut être abordée à partir des besoins (projets opérationnels de prévention, de protection et de prise en charge des enfants vulnérables) ou par une approche fondée sur les droits de l'enfant, permettant de rendre effective auprès des autorités des pays en développement ou émergents la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Entre 2018 et 2022, sur le dispositif I-OSC de l'AFD, une quarantaine de projets de Protection de l'Enfance financés par l'AFD ont eu spécifiquement les enfants (tranches d'âge 0-15 ans selon l'UNICEF) pour bénéficiaires, pour 23 M€ d'engagements financiers sur les quatre années. L'AFD travaille entre autres, en partenariat avec le Groupe Enfance de la Coordination Humanitaire et Développement, qui rassemble 19 ONG engagées dans la défense des droits de l'enfant à l'international.



NOUVELLES DU MONDE

Pays-Bas : poursuite de l'adoption internationale dans un cadre renouvelé

Après avoir suspendu pendant près de deux ans les adoptions internationales, le gouvernement néerlandais a annoncé le 2 novembre 2022 sa volonté de reprendre les adoptions internationales dans un cadre renouvelé, basé sur une liste de critères, avec six pays d'origine : Philippines, Hongrie, Lesotho, Taiwan, Thaïlande et Afrique du Sud. Deux autres pays, la Bulgarie et le Portugal, feront l'objet d'un examen en 2023.

Madagascar : suspension des adoptions internationales

Les procédures d'adoption internationale, y compris intrafamiliales, concernant des enfants ayant leur résidence habituelle à Madagascar par toute personne résidant habituellement en France sont suspendues pour une durée d'un an par arrêté de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères en date du 24 octobre 2022, paru au Journal Officiel de la République française le 26 octobre 2022.

Cette mesure de suspension s'applique à toutes les procédures n'ayant pas donné lieu, à la date de la publication du présent arrêté, à un apparentement par l'Autorité centrale de l'adoption malagasy (ACAM), Autorité centrale malgache pour la mise en œuvre de la Convention de La Haye du 29 mai 1993.

Canada : l'Autorité centrale québécoise change de nom

Le Secrétariat à l'adoption internationale (SAI) devient le Secrétariat aux services internationaux à l'enfant (SASIE). La structure du SASIE est également modifiée avec la création de deux unités pour assurer la coordination opérationnelle des activités : la Direction de l'adoption internationale et la Direction de la recherche des origines et retrouvailles internationales et intergouvernementales.

La nouvelle dénomination du Secrétariat vise à mieux refléter les services qu'il offre à la population et sa coopération avec ses partenaires en mettant en avant la volonté politique et sociale de s'engager pour améliorer les services aux personnes adoptées et leurs familles.

Botswana : adhésion à la CLH 93

Le 14 novembre 2022, la République du Botswana a déposé ses instruments d'adhésion à la Convention du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants (Convention Enlèvement d'enfants), à la Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (Convention Adoption) et à la Convention du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille (Convention Recouvrement des aliments).

Avec l'adhésion du Botswana, la Convention Adoption compte désormais 105 Parties contractantes – laquelle entrera en vigueur pour le Botswana le 1^{er} mars 2023.



NOUVELLES DES PARTENAIRES

Journée de rencontre inter-OAA organisée par la FFOAA

La MAI a participé à la traditionnelle journée de rencontre inter-OAA organisée par la Fédération française des organismes autorisés pour l'adoption (FFOAA). Placée sous le thème « Vivre le présent », cette journée a vu se succéder des interventions du SSI France sur la recherche des origines et la coopération

entre acteurs, de deux psychopraticiennes venues présenter et mettre en scène la méthode ESPERE de communication relationnelle, d'une orthophoniste présentant les difficultés d'apprentissage des enfants en adoption à partir du cas de la jeune Léa, du directeur de l'école primaire Pier Giorgio FRASSATI spécialisée dans le rattachement scolaire pour élèves en difficulté, et d'une table-ronde animée par le docteur Fanny COHEN HERLEM avec les témoignages de Jimmy MESSINEO (SSI France), de Floriane ROULET (RDSEE) et de la famille BENNIER. Avec plus de 70 participants, cette rencontre a permis de débattre des fondamentaux de l'adoption internationale à partir de cas concrets et de savoirs vivants.

Témoignage de deux membres du Collectif des adoptés français du Mali sur BBC News Afrique

L'agence BBC News Afrique consacre deux articles à des portraits de Marie et de Juliette, membres du Collectif des adoptés français du Mali (CAFM). Les deux Françaises adoptées au Mali présentent leur parcours de vie et expliquent "pourquoi j'ai besoin de connaître la vérité sur mon adoption au Mali" (Marie) ou qu' "on peut choisir sa famille et moi, j'ai trouvé la mienne" (Juliette).

Le CAFM est membre du collectif Voices Against Illegal Adoption (VAIA) qui milite pour la reconnaissance des adoptions illégales à travers le monde et pour le droit à l'accès aux origines. Neuf membres du CAFM ont entamé une action en justice contre l'association Rayon de soleil de l'enfant étranger (RDSEE) en se portant partie civile.

Le Partenariat mondial, une initiative pour mettre fin à la violence faite aux enfants

En juillet 2016, le Secrétaire général des Nations unies a lancé le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants et un Fonds pour investir dans des solutions sur le terrain.

Initiative conjointe de plusieurs gouvernements, de l'UNICEF, de l'OMS et de diverses parties prenantes, le Partenariat mondial réaffirme l'ambition de mettre fin à toutes les formes de violences, qu'elles soient émotionnelles, physiques, sexuelles ou psychologiques commises envers les enfants à travers une étroite collaboration entre les pays. Depuis janvier 2020, la France est « pays pionnier » au sein de ce partenariat.

L'Alliance 8.7 pour l'élimination du travail des enfants

En avril 2021, la France a exprimé au Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT) son souhait de devenir pays pionnier de l'Alliance 8.7 pour l'élimination du travail des enfants. La France souhaite

renforcer son engagement en faveur de l'élimination du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et des formes contemporaines d'esclavage.

Cet engagement se traduira par l'adoption d'un « plan national d'action » qui associera l'ensemble des ministères concernés les partenaires sociaux, les réseaux d'entreprises, les représentants des organisations internationales et les ONG

**BULLETIN
DE LA MAI**
MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE



—
Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères

Direction des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire

Mission de l'adoption
internationale

57 boulevard des Invalides
75007 Paris